

## PRUDENCE ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE BOIS D'ARCY

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.



EN CONTINU de 9 H à 18 H

Du 21 novembre 2019 au 6 février 2020

Novembre: jeudi 21

Janvier: jeudi 16

Février: jeudi 6